Document generated on 07/12/2025 1:52 a.m.

Psychiatrie et violence

Les violences sexuelles, Xavier Lameyre, 2001, Toulouse : Editions Milan. Svea Nielsen (SMPP, Lausanne)

Svea Nielsen

Volume 2, 2002

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1074751ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1074751ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut Philippe-Pinel de Montréal
Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires du Département de psychiatrie du CHUV (Suisse)

ISSN

1702-501X (digital)

Explore this journal

Cite this review

Nielsen, S. (2002). Review of [*Les violences sexuelles*, Xavier Lameyre, 2001, Toulouse : Editions Milan. Svea Nielsen (SMPP, Lausanne)]. *Psychiatrie et violence*, *2*. https://doi.org/10.7202/1074751ar

Tous droits réservés © Institut Philippe-Pinel de Montréal, 2002

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Journal Club

Spécial Collaboration SMPP Lausanne août 2002

Les violences sexuelles, Xavier Lameyre, 2001, Toulouse : Editions Milan.
Svea Nielsen (SMPP, Lausanne)

L'auteur (magistrat, diplômé en psychopathologie sociale et administrateur de l'Association française de criminologie) présente, dans une collection qui se veut accessible à tous, les violences sexuelles selon différents angles : les interdits fondamentaux, la définition des infractions sexuelles, la répression des infractions sexuelles, les victimes, les agresseurs. Une liste d'adresses et un glossaire complète utilement cette présentation.

X. Lameyre commence par développer l'interdit de l'inceste, du viol et de l'adultère. Des documents datant de 4000 ans en arrière témoignent d'une condamnation ancestrale des violences sexuelles. Cependant, dans les faits, le viol d'une femme adulte ne sera véritablement reconnu qu'à la fin du 20ème siècle. Pour cela, il aura fallu notamment que la femme ne soit plus considérée comme une « propriété que l'on acquiert par contrat » et obtienne sa pleine capacité juridique (dès 1938). L'auteur explique l'importance de ces interdits pour la structuration de la vie psychique et insiste sur le rôle du père dans la transmission des limites interdictives utiles à la socialisation des pulsions.

La définition des infractions sexuelles est très détaillée. Depuis 1994, de nouvelles catégories, plus précises, ont fait leur apparition. Le terme d'agression sexuelle simple regroupe les infractions de viol, d'agression sexuelle au sens strict, d'exhibition sexuelle et de harcèlement sexuel. L'agression sexuelle est dite aggravée lorsque la victime est mineure (pédophilie) et dans diverses autres circonstances (par exemple, usage d'arme, torture, blessure). Pour toutes ces infractions, l'auteur donne les articles de loi qui y sont relatifs, ainsi que les peines principales encourues.

En ce qui concerne la répression, l'auteur évoque les chiffres des poursuites exercées en France. Parmi l'ensemble des comportements criminels, la criminalité sexuelle occupe une place prépondérante : en un quart de siècle, le viol a connu une croissance trois fois supérieure à celle de l'ensemble de la criminalité. Contrairement à la France, de nombreux pays européens n'ont pas connu une telle augmentation. L'introduction du nouveau code pénal, en 1994, a certainement permis la dénonciation accrue de ce type d'agressions. En comparant les chiffres des différents pays européens, l'auteur remarque que plus les infractions dans l'ensemble sont dénoncées et réprimées, plus les agressions sexuelles sont également signalées. La sanction la plus courante en Europe est l'emprisonnement ferme. La France est le pays européen le plus sévère en la matière, il n'est donc pas étonnant qu'un quart de la population carcérale française soit composée de personnes condamnées pour viol.

En France, la peine pour infraction sexuelle peut être assortie depuis la loi du 17 juin 1998 d'un suivi socio-judiciaire, c'est-à-dire une obligation et/ou injonction de soins d'une durée variable.

Lorsqu'il s'agit de décrire qui sont les victimes des violences sexuelles, on trouve en majorité des victimes de sexe féminin (4/5), mineures et connaissant leur agresseur. L'auteur aborde les différentes réactions qui peuvent surgir chez l'adulte à la suite d'une agression sexuelle, notamment la culpabilité et le stress post-traumatique. Chez l'enfant, on peut observer plus particulièrement des troubles somatiques, un comportement sexuel inapproprié et des conduites déviantes. X. Lameyre présente brièvement un panorama des différentes thérapies accessibles aux victimes. Il termine la partie consacrée aux victimes en notant que de nouveaux droits ont été acquis, notamment en matière d'indemnisation, et que plusieurs services d'aide ont été mis sur pied à leur intention.

En conclusion, qui sont les auteurs ? Il s'agit d'une population d'hommes (98%) ayant un profil semblable à celui de la population générale (profil socioprofessionnel, nationalité). En revanche, la population des agresseurs sexuels est plus âgée et comporte plus de ressortissants français que la population carcérale dans son ensemble. L'auteur aborde ensuite l'apport de la médecine et de la psychanalyse à la compréhension des perversions sexuelles. Pour le courant psychanalytique, la perversion serait une anomalie de la relation objectale, plus qu'une anomalie de la pulsion sexuelle. L'auteur ajoute que les experts s'accordent sur le fait que les auteurs d'agression sexuelle ne constituent pas une population homogène au niveau des troubles psychiques exprimés. Il résume les classifications psychopathologiques de deux auteurs, C. Balier et R. Coutanceau. En ce qui concerne les traitements, il cite les « castrations » chimiques, les méthodes cognitivo-comportementales (entraînement aux habiletés sociales), les techniques de conditionnement et les thérapies psycho-dynamiques ; il souligne également l'efficacité des groupes pour ce type de patients. L'auteur termine son livre sur le développement des soins pénalement obligés et sur les questions éthiques que cela soulève. Un petit livre synthétique, abordable par tous les professionnels concernés et contenant un grand nombre d'informations pertinentes pour qui souhaite avoir une meilleure idée de la problématique en France

Libellés : Compte-rendu de lecture